



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

RECU

19 JUL. 2022

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Cressier FR
Route Gonzague de Reynold 35
1785 Cressier FR

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Givisiez, le 14 juillet 2022

Courriel: saav-cc@fr.ch

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 22-FR-26699

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle (recontrôle) / Eau potable / Commune de Cressier FR
Prélèvement du : 11.07.2022 Effectué par : Monsieur José Antonio CARVALHO Date arrivée : 11.07.2022
Remarque : Informations transmises au SAAV lors de la remise des échantillons:
Prélèvements effectués dans le cadre du suivi de l'efficacité d'un nouveau filtre à charbon actif (mesures des teneurs en métabolites du chlorothalonil et en COT), à la suite des résultats non-conformes des valeurs du chlorothalonil selon les rapports 20-FR-17365 (prélèvements du 29.04.2020) et 21-FR-34314 (prél. du 20.09.2021).
Selon la procédure définie dans le courriel du SAAV (Y. Yerly) adressé à RWB (M. Merle) le 11.02.2022.
Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: sec
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: sec

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 22-88852 - Eau potable après le traitement

Secteur : 200 - réservoir avec STAP La Motte
Lieu de prélèvement : 03 - rés. avec STAP La Motte, à la sortie des filtres à charbon, vanne V40.10, robinet avant entrée rés., Sur les Clos 6a, Cressier FR
Température de l'eau : 11.2 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 471811 (M4)	µg/l	0.165 ± 0.049	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 611968 (M9)	µg/l	<0.010	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 417888	µg/l	<0.010	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 507900	µg/l	<0.010	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	µg/l	<0.050	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	570 ± 11	
FR-MO-EX32	Carbone organique total ¹⁾ *	mg/l	0.60 ± 0.060	max. 2.0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

M: Valeur directive

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Paramètres mesurés par: 1) Service de l'environnement SEn

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

Métabolites du chlorothalonil:

L'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD; RS 817.022.11) limite à **0.1 µg/L** la teneur maximale de l'eau potable en métabolites (produits de dégradation) pertinents de pesticides.

Dans cet échantillon, **cette valeur limite est dépassée pour le/s métabolite/s suivant/s du pesticide chlorothalonil:**

- R 471811 (M4).

N° d'échantillon : 22-88853 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 030 - puits filtrant Groetschlemy
 Lieu de prélèvement : 01 - puits Groetschlemy, avant filtre à charbon, robinet avant compteur, Groetschlemy
 1n, Cressier FR
 Température de l'eau : 10.8 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 471811 (M4)	µg/l	1.441 ± 0.432	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 611968 (M9)	µg/l	<0.010	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 417888	µg/l	0.393 ± 0.118	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 507900	µg/l	0.027 ± 0.005	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	µg/l	<0.050	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	576 ± 12	
FR-MO-EX32	Carbone organique total ¹⁾ *	mg/l	1.3 ± 0.13	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

M: Valeur directive

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Paramètres mesurés par: 1) Service de l'environnement SEn

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

Métabolites du chlorothalonil:

L'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD; RS 817.022.11) limite à **0.1 µg/L** la teneur maximale de l'eau potable en métabolites (produits de dégradation) pertinents de pesticides.

Dans cet échantillon, **cette valeur limite est dépassée pour le/s métabolite/s suivant/s du pesticide chlorothalonil:**

- R 471811 (M4)
- R 417888.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.

Xavier GUILLAUME
 Chimiste cantonal

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Copie(s) à : Commune de Cressier FR, Route Gonzague de Reynold 35, 1785 Cressier FR

